



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2012
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-cinquième session

23-27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général consacré à l'expérience des pays en matière
de population : les adolescents et les jeunes**

Déclaration présentée par la World Mission Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2012/2.



Déclaration

World Mission Foundation a principalement pour objet de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté, la santé mondiale et le développement social, de donner un contenu concret aux politiques en faveur des immigrés africains et d'autres minorités, et de refléter la volonté de travailler au bien-être sexuel des adolescents et des jeunes. World Mission Foundation œuvre également à inculquer chez les adolescents et les jeunes la faculté de prendre des décisions éthiques au sujet de leur santé sexuelle et procréative.

Dans le cadre de son projet mondial sur la santé, intitulé « My Sisters' Health Initiative », World Mission Foundation, en collaboration avec des réseaux implantés en Afrique, dans les Caraïbes et aux États-Unis d'Amérique, s'occupe de questions sociales, de la lutte contre le VIH/sida et de la promotion des soins de santé en faveur des adolescents et des jeunes africains ou d'ascendance africaine. World Mission Foundation préconise des mesures de plaidoyer sur des questions sanitaires et sociales en faveur des pays d'Afrique, et souligne la nécessité de mettre en œuvre, à l'intention des collectivités rurales, des politiques et des programmes sanitaires, portant notamment sur la lutte contre le VIH/sida et d'autres questions sanitaires concernant les femmes, les jeunes, les adolescents, les familles et les enfants.

L'organisation est également vouée à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ce faire, elle a mis au point les projets suivants :

a) **Window of Hope.** Programme axé sur l'éducation sexuelle et procréative et sur la lutte contre le VIH/sida destiné aux écoles et universités, qui a permis d'introduire des clubs de santé dans les écoles postprimaires. Les jeunes sont encadrés et encouragés à raconter leur expérience et leur vécu dans le cadre de forums de partage, en participant à des représentations théâtrales ou en s'aidant de fiches d'entretien, et à donner libre cours à leur créativité pour diffuser l'information pertinente;

b) **Projet « Brain Education Youth Opportunity » de la World Mission Foundation.** Réseau mondial destiné à aider les adolescents et les jeunes africains ou d'ascendance africaine à mettre au point des outils types ou des documents contenant des directives pratiques sur des questions liées à la santé procréative. Pour ce faire, les réseaux sociaux sont utilisés dans le cadre d'une approche interactive.

Mettre en avant les adolescents et les jeunes dans le Programme d'action et les objectifs du Millénaire pour le développement

L'adolescence et la jeunesse est une période du développement de l'être humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre la puberté et la maturité. C'est une période marquée, pour la personne, par des bouleversements physiques, psychiques, physiologiques et émotifs. C'est également une période de lutte pour le jeune, qui, tout en développant sa personnalité, quitte l'enfance pour entrer dans l'âge adulte fait de responsabilités. Dans la plupart des pays, cette période concerne les filles de 13 à 18 ans et les garçons de 14 à 18 ans. Ces années sont celles de

l'avènement de la maturité physique et sexuelle, et du développement des caractéristiques et des comportements sexuels, qui débouchent sur la sexualité masculine et féminine et les rôles assumés par l'un et l'autre sexes. Les filles voient leurs organes reproducteurs se développer, comme en atteste l'apparition de leur cycle mensuel, tandis que les garçons se mettent à muer tandis que leurs épaules s'élargissent. Les adolescents cherchent également à obtenir une indépendance émotive, sociale et comportementale, à s'entourer de leurs pairs et à s'épanouir. Pendant cette période, les adolescents et les jeunes éprouvent aussi des sentiments confus et veulent s'informer et trouver des réponses à leurs questions tout en se cherchant une identité.

L'adolescence est une étape de grande agitation émotionnelle due aux tensions hormonales et à la recherche d'une maturité sexuelle et physique. C'est une période où l'on s'interroge avant tout sur ses capacités, ses atouts et ses besoins; c'est également une période où les questions de santé sexuelle et procréative, y compris les grossesses d'adolescentes, le VIH/sida et la violence sexuelle, prennent toute leur importance. En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement a examiné divers besoins dans le domaine de la santé procréative des adolescents. Le chapitre VII du Programme d'action comporte une section consacrée aux adolescents qui énonce, entre autres, l'objectif visant à essayer de résoudre les problèmes de santé en matière de sexualité et de reproduction des adolescents, et à réduire considérablement le nombre des grossesses d'adolescentes (par. 7.44). Avec l'appui de la communauté internationale, les pays devraient protéger et promouvoir le droit des adolescents à l'éducation, à l'information et aux soins dans le domaine de la santé en matière de reproduction (par. 7.46), et les gouvernements, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, sont invités à reconnaître que les adolescents ont des besoins particuliers et à mettre en œuvre les programmes qui permettront de répondre à ces besoins (par. 7.47). Il faudrait ainsi que les adolescents et les jeunes puissent accéder à des services de santé sexuelle et procréative tels que : planification familiale et consultations en la matière; soins prénatals; accouchement sans risque et soins postnatals; prévention et traitement adéquat de la stérilité; prévention et gestion des conséquences de l'avortement; traitement des infections de l'appareil reproducteur, des maladies sexuellement transmissibles et d'autres affections du système reproducteur; et éducation et conseils sur la sexualité humaine, la santé procréative, le VIH/sida et la stérilité. Tant le Programme d'action que les objectifs du Millénaire pour le développement préconisent un accès universel et sans entrave aux méthodes de planification familiale pour contribuer à l'exécution de programmes intégrés et globaux prenant en compte d'une manière holistique la santé sexuelle et procréative des adolescents.

Cadre d'action stratégique sur la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes

L'on dénombre quelque 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes sur la planète. Cette énorme population mérite de recevoir une éducation qui lui permette d'appréhender les réalités de son environnement et du monde. Il importe d'assurer aux adolescents et aux jeunes une éducation sur les questions de développement touchant à leurs droits en matière de sexualité et de procréation qui s'insère dans le cadre des efforts durables consentis par la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme d'action et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut motiver les jeunes en se fiant à leur avis sur la santé sexuelle

et procréative et sur la croissance démographique, et il faut les armer d'outils de sensibilisation qui leur permettent de mieux surmonter les difficultés de l'existence.

Le cadre d'action stratégique sur la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes dans le contexte du Programme d'action et des objectifs du Millénaire pour le développement devrait viser en priorité l'éducation, les investissements sociaux, une approche axée sur les droits, l'intégration de la problématique hommes-femmes et des programmes conjoints prenant en compte une approche intégrée pour la mise en œuvre du Programme d'action et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Recommandations

Nous recommandons ce qui suit :

a) Il faudrait promouvoir la santé et les droits sexuels et procréatifs des adolescents et des jeunes. La procréation est une affaire qui relève tant de la sphère privée que du domaine public et constitue par ailleurs une question de santé publique. Les programmes d'éducation et de sensibilisation qui préconisent des programmes d'enseignement portant sur des préoccupations mondiales devraient aborder des sujets tels que la sexualité, le VIH/sida, les grossesses non désirées, la violence à caractère sexiste, la puberté, les droits procréatifs tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'épanouissement personnel, l'éducation par les pairs et les capacités d'encadrement;

b) Il faudrait veiller à ce que les programmes d'éducation et de sensibilisation exécutés dans les communautés n'excluent pas les adolescents et les jeunes non scolarisés. Il faudrait instaurer des centres de soutien ruraux et communautaires afin d'encourager les partenariats et la collaboration dans le cadre de mécanismes intégrés conjointement mis en œuvre par la collectivité, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux;

c) Il faudrait accélérer la participation de toutes les parties prenantes. Il importe d'inciter la communauté internationale, les gouvernements, les décideurs, la société civile et les organisations non gouvernementales à œuvrer à l'augmentation des investissements dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la protection sociale en matières procréatives, sexuelles et démographiques;

d) La Commission de la population et du développement devrait faire entendre sa voix collectivement pour sensibiliser l'opinion à l'importance d'une approche du développement favorable aux droits procréatifs des adolescents et des jeunes et aux initiatives de protection de la population, pour influencer sur les débats politiques consacrés à la question, et pour travailler au renforcement des capacités;

e) La Commission devrait se servir des réseaux de personnes, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales qu'elle a instaurés à tous les niveaux pour accroître et améliorer l'accès aux méthodes de santé procréative qui protègent contre des menaces sanitaires telles que le VIH/sida et autres infections apparentées ainsi que contre les grossesses non désirées et qui permettent de prévenir les avortements;

f) La Commission devrait rappeler au monde que la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes et l'éducation en la matière est non seulement un droit, mais également :

- i) Un moyen d'assurer le développement durable à l'échelle mondiale;
- ii) Un élément nécessaire à la réalisation des objectifs du Programme d'action et des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que du programme de travail adopté à l'occasion du sept milliardième habitant de la planète;

g) La Commission, en collaboration avec la société civile, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes, devrait être aux premières loges pour promouvoir les programmes sur la procréation, la sexualité et la population en faveur des adolescents et des jeunes;

h) Il faudrait mettre au point un train de mesures de communication stratégiques complètes qui tiendrait compte de l'évolution comportementale des adolescents et des jeunes et inclurait des stratégies de communication pertinentes pour l'épanouissement de leur personnalité, y compris du point de vue de la problématique hommes-femmes et du point de vue culturel. Il faudrait privilégier tout particulièrement les stratégies de promotion de la communication par les pairs en faveur des adolescents et des jeunes;

i) Il conviendrait de favoriser les approches éthiques qui permettent aux adolescents et aux jeunes de développer leur potentiel, leur identité et leurs qualités psychiques et vitales tout en travaillant à la promotion de leurs droits;

j) Il faudrait reconnaître l'importance qu'il y a à fournir des services de santé sexuelle et procréative qui soient accessibles et abordables à tous les niveaux.

En conclusion, l'organisation World Mission Foundation, par le biais de son projet intitulé « My Sisters' Health Initiative », voudrait réaffirmer l'engagement global qu'elle a pris, à l'échelle mondiale et régionale, de travailler avec la Commission à la mise au point d'une approche complète et d'un programme d'enseignement type sur la santé sexuelle et procréative, y compris sur les questions de population, pour les adolescents et les jeunes d'ascendance africaine.
